



TOURISME NEUCHÂTELOIS

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2023, à 17 h 00 Mines d'asphalte, Travers

Présidence : M. Bénédicte de Cerjat, président

Présents : 21 membres, selon liste annexée au procès-verbal
43 invités, selon liste annexée au procès-verbal

Excusés : 32 membres, selon liste annexée au procès-verbal
34 invités, selon liste annexée au procès-verbal

Ordre du jour

- 1. Salutations**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2022**
- 3. Rapport du président**
- 4. Rapport de la direction**
- 5. Rapports des comptes 2022 et de vérification**
- 6. Discussion et adoption des rapports**
- 7. Élection d'un nouvel Organe de révision**
- 8. Présentation du budget 2023**
- 9. Divers**

1. Salutations

M. Bénédicte de Cerjat remercie la famille von Wyss pour l'accueil aux Mines d'asphalte et adresse ses salutations à MM. Frédéric Mairy, Bernard Soguel, Jérôme Longaretti directeur de Jura & Trois-Lacs. Il transmet les excuses de MM. Alain Ribaux, Matthieu Aubert, François Jeanneret, Damien Cottier et Mme Martine Docourt qui n'ont pas pu être présents.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2022

Le procès-verbal de la séance est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Les chiffres sont très réjouissants dans la plupart des domaines.

Au niveau des fréquentations des sites touristiques, la LNM a accueilli près de 250'000 voyageurs, le Château de Valangin a augmenté de 90% sa fréquentation, les visites du Château de Neuchâtel ont augmenté de 60%. Le Musée international d'horlogerie et MUZOO ont aussi enregistré des hausses notables du nombre de visiteurs.

Il convient maintenant de maintenir cette évolution positive, ce qui est loin d'être évident car les Suisses retournent dans les destinations étrangères.

Grâce au soutien sans faille de nos autorités politiques, la taxe de séjour a pu être augmentée afin de pérenniser le financement de la Neuchâtel Tourist Card (NTC). Un effort particulier en termes de communication et marketing continuera d'être porté sur la NTC.

Dans notre interaction avec l'Etat et les communes, le comité a été associé à des réflexions sur la mise en œuvre de positionnements stratégiques et sur la liste des sites touristiques prioritaires. A l'heure actuelle, cette liste est entre les mains des instances du canton.

Le président adresse ses remerciements aux prestataires de la branche pour leur engagement dans un environnement économique complexe en sortie de pandémie, avec une augmentation forte des coûts de l'énergie, un contexte d'inflation, et l'accès à la main d'œuvre difficile. Lors de sa tournée des sites touristiques, le président a rencontré beaucoup d'enthousiasme. Il adresse également ses remerciements au directeur, à l'administrateur, aux coordinateurs, aux collaborateurs, et aux points d'information.

4. Rapport de la direction

M. Yann Engel revient sur une année 2022 intense.

- **Nuitées et fréquentation des sites touristiques** : le nombre de nuitées en hôtels est quasiment équivalent à 2002, année de l'Expo.02, qui reste la meilleure année depuis la création de Tourisme neuchâtelois. À noter également que le Pays de Neuchâtel compte parmi les quelques régions de Suisse qui ont des chiffres supérieurs à 2019, année de référence d'avant pandémie. Les campings enregistrent une augmentation de 38% par rapport à 2019. Une tendance similaire est constatée au niveau des sites et musées. Ces critères permettent de mesurer combien rapporte le tourisme dans le canton. Dans le cadre de l'élaboration d'une fiche pour les sites prioritaires, un expert, M. Thomas Steiner, a recours à toutes ces données pour évaluer les retombées liées au tourisme dans le canton de Neuchâtel. C'est une méthodologie largement utilisée pour ce type de calcul. La contribution du tourisme s'élève à CHF 252 mios.
- **Neuchâtel Tourist Card** : qualifiée d'arme de séduction massive" par le Blick, la NTC voit son nombre de cartes distribuées augmenter de manière exponentielle depuis 2017. Il en est de même pour les coupons utilisés. La direction salue la décision unanime du Grand Conseil pour l'augmentation de la taxe de séjour afin d'assurer la pérennisation du financement de la carte. L'idée est de digitaliser la NTC dans un avenir proche. Compte tenu des difficultés techniques liées à ce changement ainsi que les contraintes sécuritaires et de formation des sites partenaires, l'objectif est de pouvoir disposer d'une NTC digitalisée en 2025.
- **Réservation en ligne** : aujourd'hui la vente de produits en ligne et la réservation en ligne permettent de concrétiser immédiatement un achat. Depuis le 1^{er} janvier jusqu'à aujourd'hui CHF 1'653'146 de vente ont pu être réalisés dans la destination Jura & Trois-Lacs. L'objectif est d'atteindre les CHF 4 mios.
- **Jeu de piste Les Chenapans** : il rencontre un énorme succès. À ce jour, 40'000 personnes ont déjà participé à ce jeu.
- **Collégiale**: de septembre à décembre 2022, 31 groupes ont été accueillis pour des visites guidées, soit 7'403 personnes en 4 mois.
- **Exomusée, Le Locle** : les visites guidées sur la thématique street art et urbanisme horloger viennent de débuter. Depuis avril, 7 groupes (77 personnes) ont participé à cette visite. Ces chiffres ne prennent pas en compte les visiteurs qui viennent découvrir l'art urbain de manière autonome.
- **EspaceVAL** : l'inauguration du lodge EspaceVAL a eu lieu récemment. 15 chambres avec sanitaires ont été entièrement rénovées dans le complexe sportif de Couvet. L'ECAP est propriétaire de l'hébergement de même que des chambres qui seront louées à la Maison Rousseau.
- **Maison de la Tourbière, Les Ponts de Martel** : ce tout nouveau centre de compétence, avec restaurant et chambres à louer, ouvrira ses portes fin 2023.
- **Camping de La Tène** : le TCS reprend le camping et gèrera cette entité en y apportant de la modernité. La construction d'une quarantaine de bungalows est en projet.
- **Hôtel Charles, La Chaux-de-Fonds** : un nouveau complexe hôtelier de 70 chambres et appartements protégés seront construits sur la friche de la gare de La Chaux-de-Fonds. Le nom de l'établissement reste à confirmer.
- **Hôtel 2 étoiles, Neuchâtel** : le groupe Alpes et Lac prévoit d'installer un hôtel 2 étoiles dans le bâtiment en face de l'hôtel des Arts.
- **Gîte de Nagaïa** : dans le pipeline depuis 12 ans, ce concept de glamping dans la région de Bevaix au Plan-Jacot rencontre des difficultés pour s'implanter et est emblématique des obstacles à surmonter pour concrétiser un projet dans l'air du temps sur une zone non prévue à cet effet.
- **La Tour du fantastique, Neuchâtel** prendra place dans la Tour des prisons et accueillera un espace d'exposition et de création dédié au fantastique sur la base de l'univers de John Howe. L'ouverture est prévue en 2025.
- **Événements** : ils sont très précieux pour la santé du tourisme et génèrent d'importantes retombées pour la région, qu'ils soient récurrents comme Absinthe en fête, Festi'neuch, le NIFFF, la Plage des Six-Pompes, la Fête de l'urbanisme horloger, ou ponctuels comme
 - Les Championnats du monde de patinage synchronisé annoncés pour 2024
 - La Chaux-de-Fonds, capitale culturelle suisse: des décisions de la Confédération sont attendues pour savoir quand aura lieu cet événement.

Note post-séance: La Chaux-de-Fonds devrait être la première capitale culturelle suisse en 2027.

- Tour de France: il existe une volonté d'accueillir à nouveau une étape du Tour de France. Le but est de rencontrer M. Prudhomme pour lui faire part de notre intérêt à accueillir cette étape. Les retombées économiques directes d'un tel événement sont très intéressantes
- Fête fédérale de lutte : le comité souhaite à nouveau poser candidature pour accueillir cette fête qui se déroule tous les 15 ans en Romandie. L'Aérodrome de Colombier et site de Planeyse sont à nouveau pressentis comme sites de la manifestation.
- **Communication** : il ne faut pas relâcher les efforts pour que les bons résultats se poursuivent. Le mandataire communication de Tourisme neuchâtelois, M. Frédéric Zamofing, présente les actions mises en œuvre en 2022 et les résultats des campagnes. La présentation peut être obtenue auprès du secrétariat.

5. Rapports des comptes 2022 et de vérification

Comptes 2022

M. Philippe Streiff présente les comptes 2022. Ils ont été vérifiés par la fiduciaire Muller & Christe. Pour rappel, le budget 2022 annonçait un déficit de CHF 203'000.-. Finalement, l'exercice s'est nettement mieux déroulé que prévu, permettant de boucler à l'équilibre. Ces bons résultats sont principalement liés:

- au compte "Redevances sur établissements publics" qui boucle avec CHF 73'000.- de mieux que budgétisé
- au compte "Taxes de séjour" qui boucle avec CHF 351'000.- de mieux que prévu
- aux indemnités RHT perçues, soit environ CHF 131'000.-.

Seuls les postes nécessitant un commentaire sont développés :

Revenus:

- Recettes des prestations touristiques
 - Visites de ville et animation: l'excellent résultat enregistré est principalement lié aux recettes du produit "Jeu de piste Les Chenapans", aux visites de villes, aux visites de manufactures et aux ateliers d'horloger et aux recettes de la vente en ligne sur le site www.j3l.ch.
- Recettes diverses
 - Dissolution provision projet "Fonds de soutien touristique" : cette provision de CHF 275'199.- a été dissoute. Elle émane du Fonds de soutien aux entreprises du secteur de l'hôtellerie et du tourisme créé par l'Etat en période de pandémie. Elle a été utilisée pour renforcer les actions marketing.

Charges:

- Charges touristiques
 - Développement et communication de l'offre : ce compte comprend les actions et mesures de communication en relation avec les offres prioritaires pour un montant d'environ CHF 476'000.-, CHF 253'000.- de travaux de mise en place du projet "Mission Astrophone" et CHF 45'000.- relatifs à l'exploitation des offres Horlogerie et Neuchâtel à la Belle Époque.
 - Confort de l'hôte : en 2022, dans ce compte, nous enregistrons la Convention Onde Verte de CHF 452'000.-, l'indemnisation aux prestataires touristiques de CHF 390'000.- et les mesures et supports de communication de CHF 457'000.-.
- Charges du personnel
 - Indemnités de chômage partiel (RHT): en 2022, nous avons bénéficié de CHF 131'000.- d'indemnités de chômage RHT

6. Discussion et adoption des rapports

Le vérificateur des comptes de la fiduciaire Müller & Christ a contrôlé les comptes et décrète qu'ils sont en conformité.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Ummel revient sur l'expertise de M. Steiner pour la liste des sites prioritaires. Est-ce que cette étude et ce rapport sont publics ? M. Philippe Carrard du NECO répond qu'à ce stade, ils sont internes au niveau de l'administration. Le SAT, le SFFN et l'office des transports vont maintenant traiter les domaines qui les touchent directement. À l'issue de cette 2^{ème} phase, une consultation sera lancée auprès des communes. Mais le résultat sera transmis dans un deuxième temps.

M. Pierre-André Jobin demande des nouvelles à propos du local de La Vue des Alpes utilisé comme point d'information en hiver.

La commune Val-de-Ruz a racheté l'hôtel et il est prévu de revoir la disposition de l'hôtel. Il restera un point I à la Vue des Alpes mais sa forme et son emplacement exacts ne sont pas encore connus, cela dépendra de l'affectation des locaux.

Mme Lina Veliz du Conseil communal de Cornaux félicite pour la présentation excellente sur les actions de communication.

Le rapport du président et du directeur sont approuvés.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

7. Élection d'un nouvel Organe de révision

Tourisme neuchâtelois propose l'élection d'un nouvel organe de révision. M. Raffaele, qui travaillait jusqu'à présent pour Müller & Christ, se met à son compte. Tourisme neuchâtelois souhaite collaborer avec lui. Cette décision est soumise au vote et acceptée.

8. Présentation du budget 2023

Le comité de Tourisme neuchâtelois a accepté le budget 2023 le 15 novembre 2022. Ce budget se présente équilibré avec un total de recettes et de charges de CHF 4'895'000.-. Le budget 2023 est présenté en page 10 du rapport d'exercice.

Seuls les postes nécessitant un commentaire sont développés:

Revenus:

- Recettes institutionnelles
 - Redevance sur établissements publics : il s'agit d'une projection réalisée le 4 novembre 2022 en collaboration avec le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires.
 - Taxes de séjour : en date du 1er novembre 2022, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité l'augmentation de la taxe de séjour hôtelière et parahôtelière, dès le 1er janvier 2023. De ce fait, une augmentation substantielle des recettes relatives aux taxes de séjour est prise en compte.
 - Dissolution provision projet "Belle Époque" : cette provision est activée à hauteur de CHF 80'000.- dans le cadre des travaux relatifs au projet "Mission Astrophone".

Charges:

- Charges touristiques
 - Développement et communication de l'offre: les principales dépenses enregistrées, de l'ordre de CHF 270'000.-, sont liées à la communication des offres Neuchâtel à la Belle Époque et Horlogerie, à la finalisation du projet Mission Astrophone (environ CHF 80'000.-), à l'exploitation des offres Neuchâtel à la Belle Époque pour un montant de CHF 70'000, à l'exploitation des offres horlogères pour CHF 60'000.-, et au développement de diverses offres touristiques dans le canton à hauteur de CHF 100'000.-
 - Confort de l'hôte : les dépenses relatives au confort de l'hôte concernent principalement la Neuchatel Tourist Card (NTC). Le financement des transports publics gratuits s'élève à CHF 400'000.- (HT), le défraiement des prestataires touristiques s'élève à environ CHF 400'000.-, la communication de la NTC est budgétisée à CHF 350'000.- et CHF 250'000.- sont prévus pour sa digitalisation.

9. Divers

M. Bernard Soguel est désigné président d'honneur de Tourisme neuchâtelois, comme son prédécesseur M. Pierre Dubois.

Un changement à la présidence de Jura & Trois-Lacs est annoncé. M. Hans Stöckli sera remplacé par M. Eric Fehr, l'actuel maire de Bienne.

Note d'après-séance : M. Eric Fehr a été élu à la présidence de Jura & Trois-Lacs lors de l'Assemblée générale du 28 juin.

Il est procédé au tirage au sort annuel pour un bon de CHF 200.- valable pour un repas dans un restaurant membre de GastroNeuchâtel. Le gagnant est M. Jean-Claude Rouèche.

La séance est levée à 18h30

La rédactrice du procès-verbal:
Gabrielle D'Aloia

Neuchâtel, le 3 juillet 2023